

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2

FLASH
INVEST
Juillet 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



6 ans



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Profil défensif à dynamique



Prime de remboursement soumise au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2** (en abrégé **BP2F MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

La **BP2F MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe, notamment via une familiarisation avec l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 6 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Prime de remboursement potentielle associée à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30, composé des 30 actions distribuant les dividendes les plus élevés au sein de la zone euro.
- ✓ Système de "Best of" permettant d'enregistrer la meilleure performance, qu'elle soit positive ou négative, réalisée par l'indice par rapport à son niveau initial, au cours de chacune de six périodes annuelles.

Le potentiel boursier (hors dividendes) des actions à haut rendement du dividende

Les actions présentant un haut rendement du dividende constituent un **thème d'investissement intéressant**. Leur potentiel d'appréciation est en effet soutenu par plusieurs facteurs. Le premier est assez évident: alors que les taux d'intérêt sont tombés à des niveaux sans précédent, les rendements du dividende offerts par ces actions exercent un puissant attrait sur les investisseurs et soutiennent leurs cours. De même, en période de grande incertitude boursière, elles présentent certains aspects défensifs: ainsi, la capacité d'une société de distribuer des dividendes réguliers témoigne aussi de sa santé financière. Par ailleurs, beaucoup de ces actions appartiennent à des secteurs relativement défensifs, comme les télécoms, l'énergie ou les soins de santé, ce qui soutient également leurs cours en période de haute volatilité.

Il est donc permis d'espérer que, soutenues par leur caractère relativement défensif, les actions européennes à haut rendement du dividende continuent à recueillir les faveurs des investisseurs à court/moyen terme, et particulièrement quand les nuages se dissipent au-dessus des marchés boursiers. (Source: BNP Paribas Fortis)

La BP2F MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2 vous permet d'exploiter ce thème d'investissement sans investir directement en actions.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 14 juillet à 9 h au 14 août 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au n° **02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



La meilleure performance de l'année!

À l'échéance, la BP2F MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2 donne droit (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant):

- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais);**
- **à une prime de remboursement** associée à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 par rapport à son niveau initial. Pour optimiser le rendement potentiel, le calcul de cette prime de remboursement est fondé sur un **système de "Best of"** qui permet de ne retenir que la meilleure performance réalisée au cours de chaque période annuelle.

Dans la pratique, le niveau initial de l'indice est égal à son cours de clôture du 15 août 2012 et la période d'investissement est subdivisée en **6 périodes annuelles**.

- ➔ Au terme de chaque période, on considère l'évolution de l'indice sur l'ensemble de l'année et on n'en retient que le cours de clôture le plus élevé.
- ➔ La performance correspondante, soit **la meilleure performance réalisée par rapport au niveau initial**, est définitivement enregistrée, qu'elle soit positive ou négative.
- ➔ À l'échéance, on calcule la **moyenne des 6 performances** ainsi enregistrées.

La prime de remboursement sera égale à 100% de toute performance positive ainsi obtenue. En cas de résultat nul ou négatif, la prime de remboursement sera nulle.

Période annuelle	Période allant
1	du 16.08.2012 au 15.08.2013
2	du 16.08.2013 au 15.08.2014
3	du 18.08.2014 au 14.08.2015
4	du 17.08.2015 au 15.08.2016
5	du 16.08.2016 au 15.08.2017
6	du 16.08.2017 au 14.08.2018

L'indice EURO STOXX Select Dividend 30

Cet indice thématique offre une exposition aux performances boursières des 30 sociétés de la zone euro versant les dividendes les plus élevés au sein de leur pays, sans que l'investisseur ne bénéficie de la distribution de ces dividendes.

La composition de l'indice est revue annuellement en mars. Pour intégrer l'indice, les actions doivent répondre à divers critères de sélection, dont les deux principaux sont

- un taux de croissance du dividende sur cinq ans non négatif, et
- la distribution d'au moins 4 dividendes annuels sur les 5 dernières années.

Les pondérations au sein de l'indice sont déterminées en fonction du rendement du dividende net et plafonnées à 15% par action.

Bon à savoir...

L'indice EURO STOXX Select Dividend 30 étant de type "Price", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa valeur. Vous en trouverez la composition et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Select Dividend indices.

Évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg.

Chiffres arrêtés au 28 juin 2012. Evolution recalculée par STOXX, promoteur de l'indice, pour la période antérieure au 13 avril 2005 et évolution réelle à partir de cette date.

Depuis sa création, le 13 avril 2005, l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 affiche un rendement actuariel de -5,76%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

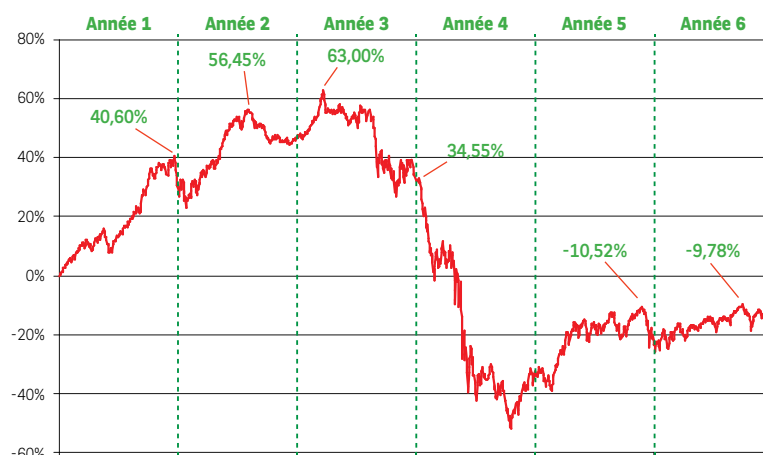
Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus, et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque", ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Exemple du calcul de la prime de remboursement

Donné à titre purement illustratif, cet exemple ne préjuge pas de l'évolution future de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 et ne constitue en aucune manière une indication quant au rendement final.

Période annuelle	Meilleure performance par rapport au niveau initial
1	+ 40,60%
2	+ 56,45%
3	+ 63,00%
4	+ 34,55%
5	- 10,52%
6	- 9,78%
Moyenne	29,05%



Dans cet exemple, l'investisseur aurait eu droit*, à l'échéance, à une prime de remboursement de 29,05%, ce qui correspond à un rendement annualisé de 4%, compte tenu de l'ensemble des frais inclus dans le prix d'émission (voir rubrique "Frais" en page 4).

* Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ✓ **Risque de contre-performance:** risque de ne pas recevoir de prime de remboursement si la performance finale de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 est nulle ou négative.
- ✓ **Pas de distribution de dividendes ni de coupons périodiques.** La prime de remboursement potentielle est exclusivement associée à la performance boursière des actions composant l'indice EURO STOXX Select Dividend 30.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** Le prix de cette obligation structurée fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 et celle des taux d'intérêt. Il pourra, par conséquent, être inférieur à sa valeur nominale par coupure (1.000 EUR).

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0798334362 - Série 779.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse du Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 3).
- Sous-jacent: indice EURO STOXX Select Dividend 30.



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 21 août 2012.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 21 août 2018, soit une durée de 6 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- Prime de remboursement associée à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30.
- Système de "Best of": seule sera prise en compte la meilleure performance, positive ou négative, réalisée par l'indice par rapport à son niveau de départ initial au cours de chacune des 6 périodes annuelles.
- La prime de remboursement sera égale à la moyenne des 6 performances ainsi enregistrées. En cas de résultat nul ou négatif, la prime de remboursement sera nulle.
- Niveau initial de l'indice: cours de clôture du 15 août 2012.
- Périodes annuelles: voir encadré en page 2.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie excédentaire, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus est constitué du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 13 juin 2012, de son Supplément daté du 28 juin 2012, documents approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, et des Final Terms datées du 13 juillet 2012. Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F MAXIMUM LOOKBACK NOTE 2018/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.